

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017**

Le 30 Juin 2017 à 18h45, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie COUSIN, Maire.

**Présents** : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF, M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, Mme COFFIN, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, Mme ANTOINE, Mme BOULLOT, M. BOULLOT, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL, M. FURCY, M. GARNIER, Mme HARDEL, M. HEBERT, M. JULIEN, Mme LACOUR, Mme LEBOSQUAIN, Mme B. MARIE, M. MEERT, Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

**Absents excusés** :

Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. CHASLES,  
Mme PAGNEL qui avait donné procuration à M. ROSE,  
Mme ASSELIN qui avait donné procuration à Mme MARIE Brigitte,  
Mme PREVOT qui avait donné procuration à M. CAILLIEZ,  
M. MORAZIN qui avait donné procuration à Mme COUSIN,  
Mme LEFORT qui avait donné procuration à M GALLIER,  
Mme MAUMINOT qui avait donné procuration à M. GARNIER,  
M. LOISEL qui avait donné procuration à Mme LESOUEF,  
M. LEBAUDY qui avait donné procuration à Mme RENOUF,  
M. LEMARCHANT qui avait donné procuration à M. FURCY.

**Absents** :

M. LE CAMPION, M. BIDEL, M. DELAFOSSE, M. DUVAL, M. FAUVEL, M. GROS,  
M. HOREL, Mme LAMAZIERE, M. LEBEDEL, Mme LECONTE, Mme LOUIS, Mme MARIE,  
M. MORIN, M. OSMOND, Mme PESQUEREL.

**Secrétaire de Séance** : Mme FLEURY

### **I – COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Mme Cousin fait part au Conseil Municipal des remerciements qui ont été transmis en mairie :

le Club des Retraités et l'association « sauvegardons la Chapelle » pour l'attribution de subventions

le Collège de Torigny pour la mise à disposition gracieuse d'une salle du château.

### **ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017**

Mme le Maire rappelle que :

. Les conseils municipaux de toutes les communes de la Manche sont convoqués le 30 Juin 2017 afin de désigner leurs délégués qui éliront les sénateurs.

. Le nombre de délégués titulaires et suppléants à désigner au sein de chaque commune du département est fixé en fonction de sa population municipale au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

. Le nombre de délégués à élire pour Torigny-les-Villes est de 15 titulaires et 5 suppléants.

. Les délégués titulaires s'engagent à être présents le dimanche 24 Septembre à Saint-Lô, jour du vote.

## Mise en place du bureau électoral

M. Cailliez a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Mme le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 32 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Mme le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Deschamps Gérard, Mme Lacour Francine, Mme Bouillot Alexandra et M. Bouillot Anicet.

## Mode de scrutin

Mme le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus **sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel**. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Mme le Maire a également précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Mme Cousin informe que les 4 maires se sont mis d'accord pour la présentation d'une seule liste tenant compte de la taille de chaque commune, et réservant une place de délégué titulaire aux élus de l'opposition torignaise de 2014. M. Lemarchant salue ce geste.

. Un exemplaire de cette liste de candidats a été joint au procès-verbal.

## Élection des délégués et des suppléants

### 4.1. Résultats de l'élection

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : ..... 40  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : ..... 2  
d. Nombre de votes blancs : ..... 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : ..... 38

<b>INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE</b>	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus</b>	<b>Nombre de suppléants obtenus</b>
Ensemble pour TORIGNY	38	15	5

## Proclamation des élus

Mme le Maire a proclamé les élus délégués qui figurent sur la liste commune.

**Délégués titulaires :** Mme Coutard, M. Grandin, Mme Lesouef, M. Rose, Mme Prevot, M. Bouillot, Mme Pagnon, M. Cailliez, Mme Essling, M. Varin, Mme Lebosquain, M. Gallier, Mme Riche, M. Lemarchant, Mme Hardel.

**Délégués suppléants :** M. Le Campion, Mme Lerredde, M. Piedagnel, Mme B. Marie. M. Gros.

### **Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 30 juin 2017, à dix-neuf heures trente minutes, en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

### **CREATION DE 2 POSTES D'AGENTS TECHNIQUES**

Les deux créations de poste se font sans augmentation des effectifs de la commune.  
Création d'un poste d'adjoint technique (30/35<sup>ème</sup>) au service écoles, garderie ... pour un agent territorial (titulaire depuis 1993) ayant fait une demande de reclassement.  
Création d'un poste d'adjoint technique principal (34/35<sup>ème</sup>) au service cantine de Torigni pour promouvoir un agent territorial titulaire depuis 1989.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des deux postes proposés.

### **ACTE D'ACHATS DES TERRAINS GLINEL**

Il s'agit de la finalisation de l'acte d'achat de ces terrains situés à Guilberville, destinés au futur lotissement (parcelles cadastrées 224 YS 8). Le Conseil Municipal avait autorisé la signature de tous les documents afférents à cet achat. La signature définitive aura lieu le 12 juillet 2017.

### **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Conformément à l'arrêté préfectoral n°324-17 du 24 avril 2017, il convient de dresser la liste préparatoire annuelle en tirant au sort 9 jurés.

Ont été tirés au sort les noms des personnes suivantes :

NOM – PRENOM - ADRESSE	NOM – PRENOM - ADRESSE
ANSTETT Isabelle épouse PICOT – 12 rue Matignon – TORIGNI-sur-VIRE	MASSET Jacqueline épouse NATIVELLE 19 rue Maréchal Leclerc – TORIGNI-sur-VIRE
BEAUCHAMP Richard – 62 Rue de la Victoire TORIGNI SUR VIRE	MAUGER Michel – 8 le Petit gros chêne - GUILBERVILLE
BERTRAND Bernard – 25 Rue des bienheureux Nativelle - GUILBERVILLE	MAUGER Vanessa – Trente Bourses - GUILBERVILLE
CHEVALLIER Carole – Les Vallées - GIEVILLE	POULET Henri – la Bourguais - GIEVILLE
DAIREAUX Aurore – 10 Rue Poséidon - GUILBERVILLE	

### **NON-RESTITUTION DE CAUTION POUR UNE LOCATION COMMUNALE**

Du fait de la quantité de travaux à réaliser au logement situé 1 route de St Jean après le départ du locataire, la commune utilisera le montant de la caution pour les régler (à savoir 200 €) et une somme de 15 € sera réclamée au locataire pour couvrir l'ensemble des frais de remise en état du logement qui s'élèvent à 215 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.